



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière sportive

Question écrite n° 97544

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la dégradation des conditions d'exercice du métier de maître nageur sauveteur. Aujourd'hui, l'allongement des cotisations de retraite entraîne mécaniquement un vieillissement de leur profession. Les MNS estiment que, au vu de leurs conditions habituelles de travail (bruit supérieur à 100 dB, forte chaleur dans une ambiance saturée d'humidité, émanations de trichloramines réduisant les capacités respiratoires), ils ne peuvent assurer efficacement leurs missions de sécurité d'enseignement au-delà de cinquante-cinq ans. Par ailleurs, un véritable plan d'apprentissage de la natation reste à ce jour inexistant. En effet, le nombre de MNS en formation, bien qu'ayant légèrement augmenté, ne répond en rien aux besoins de la population française. Le dernier rapport de l'Institut de veille sanitaire fait encore état d'un nombre alarmant de noyades. Pour des motifs statutaires de la fonction publique, les compétences d'un certain nombre de MNS sont inutilisées. Un simple décret permettrait de pallier une partie de la pénurie d'enseignants de natation en intégrant en catégorie B des personnes titulaires du BEESAN, comme certains étudiants de la filière STAPS. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin de répondre aux inquiétudes des MNS et à la dégradation des conditions d'encadrement et de sécurité de la population fréquentant les baignades en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97544

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6382